

Chapitre 8 BILAN DES DONNEES SUR L'EAU

ETAT DES LIEUX DIRECTIVE CADRE DISTRICT GUADELOUPE

Sommaire

1. INTRODUCTION	1
2. EXIGENCES DE LA DCE EN MATIERE DE RESEAUX DE DONNEES SUR L'EAU... 2	2
2.1. RESEAUX DE SURVEILLANCE DES MASSES D'EAU ET DES ZONES PROTEGEES	2
2.1.1. <i>Programme de surveillance des eaux de surface</i>	2
2.1.2. <i>Programme de surveillance des eaux souterraines</i>	3
2.2. RESEAU DE REFERENCE	3
2.3. APPROCHE COMBINEE POUR LES SOURCES PONCTUELLES ET DIFFUSES	3
3. RESEAUX ACTUELS DE DONNEES SUR L'EAU	4
3.1. RESEAUX DE MESURES	4
3.1.1. <i>Eaux de surface</i>	4
3.1.2. <i>Eaux souterraines</i>	6
3.1.3. <i>Zones protégées</i>	6
3.2. AUTRES RESEAUX.....	7
4. DIFFICULTES RENCONTREES POUR LA CARACTERISATION DES MASSES D'EAU	8
5. COMPARAISON EXISTANT/EXIGENCES DE SUIVI DES MASSES D'EAU A RISQUE	10
5.1. MASSE D'EAU DE TYPE COURS D'EAU.....	11
5.2. MASSE D'EAU COTIERE	14
5.3. MASSE D'EAU SOUTERRAINE	15

1. Introduction

La caractérisation des masses d'eau dans le cadre de l'état des lieux/Directive Cadre a été effectuée sur la base des données actuelles disponibles relatives notamment à la qualité des eaux et des milieux aquatiques, aux pressions anthropiques et aux aspects économiques.

Le présent chapitre, après avoir rappelé les exigences de la Directive Cadre en matière de réseaux de données sur l'eau et présenté les réseaux actuels, fait le point sur les manques identifiés lors de l'élaboration de l'état des lieux et lors du "Bilan Diagnostic des Réseaux de Données sur l'Eau" réalisé en 2002.

Le Schéma Directeur de Données sur l'Eau (SDDE) qui devra être mis en place début 2005 dans chaque district sous l'égide du Préfet coordonnateur de bassin aura pour rôle d'organiser la production et la mise à disposition des données nécessaires à la mise en œuvre de la Directive Cadre (orientation des programmes d'action, information des acteurs de l'eau mais également du public).

2. Exigences de la DCE en matière de réseaux de données sur l'eau

2.1. Réseaux de surveillance des masses d'eau et des zones protégées

La Directive Cadre, par son article 8, précise que les états membres doivent mettre en place des programmes de surveillance, afin de dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque district et ce à l'horizon 2006.

Les objectifs des réseaux de suivi sont :

- d'apprécier l'état écologique de chaque masse d'eau au sein des districts hydrographiques,
- de contribuer à la définition des objectifs de bon état ou de bon potentiel et des programmes de mesures,
- d'évaluer à terme les effets des programmes de mesures sur l'état des eaux.

2.1.1. Programme de surveillance des eaux de surface

Le programme de surveillance des masses d'eau de surface porte sur :

- l'état écologique et chimique et le potentiel écologique.
- le volume et le niveau ou le débit ;

Il permet de classer les masses d'eau selon leur état écologique et leur état chimique. Les paramètres suivis sont ceux qui sont jugés pertinents au regard de l'état des masses d'eau.

Le programme de surveillance comprend trois types de programmes complémentaires :

- un programme de « **contrôle de surveillance** », dont la vocation est le suivi de l'évolution générale des masses d'eau du district et l'évaluation de leur changement à long terme ;
- un programme de « **contrôle opérationnel** », dont la vocation est le suivi spécifique des masses d'eau identifiées *a priori* comme problématiques et l'évaluation de l'effet des mesures qui y sont mises en œuvre ;
- un programme de « **contrôle d'enquête** », dont la vocation est la recherche des causes lorsqu'un problème est constaté sur une masse d'eau en avoir identifié les causes.

Il est également prévu un programme de « **contrôle additionnel** » visant les eaux de surface inscrites au registre des zones protégées (eaux utilisées pour l'AEP, eaux de baignade, zone NATURA 2000).

Les contrôles additionnels sont effectués pour évaluer l'ampleur et l'incidence de toutes les pressions importantes pertinentes exercées sur les zones protégées, le cas échéant, pour évaluer le changement de leur état suite aux programmes de mesures. Les contrôles se poursuivent jusqu'à ce que les zones soient conformes aux exigences relatives à l'eau prévues par la législation qui les désigne comme telles.

Les masses d'eau de surface utilisées pour la production d'eau potable qui fournissent en moyenne plus de 100 m³ par jour doivent faire l'objet de contrôles additionnels. Ces contrôles portent sur toutes les substances prioritaires rejetées et toutes les autres substances rejetées en quantités importantes susceptibles de modifier l'état de la masse d'eau et qui sont contrôlées au titre des dispositions de la directive relative à l'eau potable.

2.1.2. Programme de surveillance des eaux souterraines

Le programme de surveillance des masses d'eau souterraine porte sur l'état quantitatif et l'état chimique.

Le réseau de surveillance doit être conçu de manière à fournir une estimation fiable de l'état quantitatif de toutes les masses d'eau souterraine, y compris une évaluation des ressources disponibles en eau souterraine.

Le réseau de surveillance de l'état chimique des eaux souterraines doit fournir une image cohérente et globale de l'état des masses d'eau du district, laissant ainsi la possibilité d'un suivi sur des sites « échantillon ». Il s'agit d'avoir une vue représentative au regard des pressions répertoriées et des caractéristiques du district.

2.2. Réseau de référence

Ce réseau est destiné à mesurer les conditions de références biologiques pour des sites ne comportant pas ou très peu d'altérations anthropogéniques des valeurs des éléments de qualité physico-chimique ou hydromorphologique.

Ces sites sont représentatifs du très bon état écologique ou du potentiel écologique maximum.

2.3. Approche combinée pour les sources ponctuelles et diffuses

A ces réseaux précédemment cités s'ajoute un programme de suivi de tous les rejets qui fait référence à l'article 10 de la Directive sur « l'approche combinée pour les sources ponctuelles et diffuses ».

Les états membres doivent mettre en place au plus tard 12 ans après la date d'entrée en vigueur de la Directive Cadre sur l'Eau, sauf disposition contraire dans la législation concernée.:

- des contrôles d'émission
- des valeurs limites d'émission pertinentes,

indiqués dans :

- la Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution,
- la Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires,
- la Directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles,
- les directives arrêtées en vertu de l'article 16 de la Directive Cadre sur l'Eau,
- les Directives énumérées à l'annexe IX de la Directive Cadre sur l'Eau,
- toute autre législation communautaire pertinente.

3. Réseaux actuels de données sur l'eau

3.1. Réseaux de mesures

3.1.1. Eaux de surface

Cours d'eau

- **Réseau physico-chimique de la Guadeloupe (gestionnaire : DIREN Guadeloupe)**

Créé en 1998, le réseau physico-chimique se compose de 27 stations physico-chimiques réparties sur 14 rivières, dont la majorité est localisée sur Basse Terre. Les paramètres suivis concernent notamment les conditions thermiques, l'état d'acidification, les matières organiques, les conditions d'oxygénation, les nutriments et la conductivité. Les analyses sont réalisées selon une fréquence semestrielle.

La DIREN assure depuis 2002 sur Basse-Terre le suivi des paramètres phytosanitaires sur 10 cours d'eau. Le suivi assuré par 3 à 4 analyses par an concerne 316 molécules actives.

- **Réseau hydrobiologique de la Guadeloupe (DIREN Guadeloupe)**

Le réseau hydrobiologique mis en place par la DIREN en 2000 comprend 26 points suivis répartis sur 14 cours d'eau de Basse-Terre. Les mesures hydrobiologiques effectuées selon une fréquence semestrielle concernent les compartiments biologiques invertébrés, et diatomées. Les indicateurs biologiques tirés de ces analyses sont aujourd'hui en cours de validation (Indice Biologique Guadeloupe, IBD, IPS).

- **Réseau de surveillance de la qualité des eaux brutes (DSDS Guadeloupe)**

La Direction Santé et du Développement Social (DSDS) assure le suivi de la qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable sur 27 points de mesures en eau de surface (rivières, ravines, réseau d'irrigation). La fréquence des campagnes de mesures est variable (1 à 4 fois/an).

Les analyses effectuées concernent : les matières organiques et oxydables, les matières en suspension, la minéralisation, la salinité, les micropolluants minéraux (métaux lourds), les hydrocarbures (HAP), les molécules phytosanitaires.

- **Réseau hydrométrique de la Guadeloupe (DIREN Guadeloupe)**

Le réseau de suivi hydrologique des cours d'eau se compose de 10 stations réparties sur 10 cours d'eau. Neuf de ces stations sont localisées sur Basse-Terre. Ce suivi reste cependant difficile en Guadeloupe, en raison de la destruction récurrente des stations hydrométriques lors d'événements climatiques d'importance (cyclone, crues).

Eaux côtières

- **Qualité des eaux littorales de l'archipel guadeloupéen (Cellule Qualité des Eaux Littorales/DDE Guadeloupe)**

Ce réseau de suivi comprend au total 19 points de suivi répartis essentiellement dans les secteurs du Grand et du Petit Cul de Sac Marin. Les analyses sont réalisées avec une fréquence trimestrielle. Les paramètres suivis sont la salinité, la turbidité, l'oxygène dissous, l'ammonium, les orthophosphates, les matières en suspension, les micropolluants (pesticides organochlorés) et sur sédiments les hydrocarbures (HAP) et les métaux lourds (Zinc, Plomb, Cadmium, Mercure, Vanadium).

- **Réseau national d'observation de la qualité du milieu marin (Ifremer/CQEL)**

le réseau de suivi RNO se compose de 5 points de suivi implantés uniquement au niveau du Grand Cul de Sac Marin. L'objectif de ce réseau est de suivre l'impact des apports d'eau douce sur le milieu marin (Grande Rivière à Goyaves). Les paramètres suivis sont : turbidité, salinité, nitrates, nitrites, ammonium, phosphate. Les campagnes de prélèvements sont effectuées avec une fréquence mensuelle par la CQEL.

3.1.2. Eaux souterraines

- **Réseau piézométrique de Guadeloupe (BRGM)**

Le suivi de l'équilibre quantitatif des eaux souterraines de la Guadeloupe est assuré dans le cadre du Réseau de surveillance piézométrique Grande-Terre et Marie Galante. Le nombre et la répartition géographique des points de suivi sur ces deux îles de l'archipel guadeloupéen permettent une bonne appréciation de l'état des masses d'eau souterraine délimitées dans ces secteurs. En revanche, les eaux souterraines des autres îles de l'archipel ne font en l'objet d'aucun suivi.

- **Réseau de surveillance de la qualité des eaux brutes (DSDS Guadeloupe)**

La DSDS assure le suivi de la qualité des eaux brutes au niveau des points de captage d'eau destinée à la production d'eau potable. Le réseau comprend 22 points répartis sur Grande-Terre (16 points) et Marie-Galante (6 points). La fréquence d'analyse et les paramètres suivis sont similaires au suivi des eaux superficielles réalisé par ce service.

La DSDS suit également de la même manière la qualité des eaux des sources captées pour l'eau potable dans le secteur Sud de Basse-Terre. Douze points de suivi sont ainsi recensés dans ce secteur. Les analyses de qualité d'eau effectuées au niveau de ces sources permettent d'extrapoler la qualité des eaux souterraines de ce secteur.

- **Réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines (DIREN Guadeloupe)**

La DIREN Guadeloupe assure le suivi de la qualité des eaux souterraines au niveau de 10 points de mesures répartis sur Grande-Terre et Marie-Galante. Les mesures réalisées avec une fréquence trimestrielle concernent en particulier le suivi des produits phytosanitaires (316 molécules suivies).

3.1.3. Zones protégées

- **Contrôle sanitaires des eaux de baignade (DSDS Guadeloupe)**

Le suivi de la qualité des eaux est assuré par la DSDS au niveau des points de baignade implantés sur le littoral et sur les cours d'eau (111 points de suivi). Il concerne notamment les paramètres microbiologiques.

- **Réseau de surveillance de la qualité des eaux brutes (DSDS Guadeloupe)**

Ce réseau permet notamment, comme il a été précisé précédemment, le suivi des eaux de surface utilisées pour la production d'eau potable au niveau des prises d'eau.

3.2. Autres réseaux

Les autres réseaux de données sur l'eau recensés en Guadeloupe concernent notamment :

- les réseaux de données par recensements ou par enquêtes :
Recensement des prélèvements d'eau effectué par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de la Guadeloupe (DAF)
- les réseaux de données issus de l'autosurveillance :
Suivi des rejets atmosphériques et aqueux - auto surveillance industrielle (EDF)
- les réseaux de données issus des démarches administratives
Loi sur l'eau et autres démarches associées EAU (DAF)

4. Difficultés rencontrées pour la caractérisation des masses d'eau

L'élaboration de l'état des Lieux destiné notamment à caractériser les masses d'eau a permis de mettre en évidence un certain nombre de lacunes en matière de données sur l'eau et les milieux aquatiques. Le manque ou la faiblesse des données concerne notamment les thématiques suivantes :

- **Les pesticides** : les molécules phytosanitaires interviennent majoritairement en Guadeloupe dans le risque de non atteinte du bon état chimique, et ce quel que soit le type de masse d'eau. Ce risque a été apprécié pour bon nombre d'entre elles, en l'absence de données d'état actuel, uniquement à partir de l'évaluation de l'importance de l'activité agricole à l'origine de la pression phytosanitaire.

Le réseau de mesures à mettre en place devra être organisé de manière à suivre les masses d'eau désignées à risque chimique ou à doute vis-à-vis des molécules phytosanitaires. Une meilleure connaissance des pratiques agricoles (molécules utilisées, quantités apportées, mode d'utilisation) ainsi une évaluation du réel impact des molécules sur les milieux apparaissent nécessaire en parallèle pour une meilleure caractérisation de la situation des masses d'eau.

- **Les flux de pollutions domestique et industrielle** : les principales sources de pollution à l'origine de la dégradation des masses d'eau sont relativement bien connues (station d'épuration, assainissement autonome, industries, zones portuaires, activité agricole). En revanche, la nature des polluants, les flux émis et leurs impacts sur les écosystèmes et leurs effets écotoxicologiques sont des éléments qui le sont beaucoup moins.

Les efforts à mener visent en particulier une meilleure connaissance des flux générés par l'assainissement collectif et non collectif et une meilleure connaissance des rejets industriels (nature et flux des polluants, points de rejet).

- **L'hypersédimentation** : Une des difficultés rencontrées lors de la caractérisation des masses d'eau côtière concernait l'évaluation des flux hydrosédimentaires parvenant aux masses d'eau côtière. La part de ces flux pouvant être attribuée à l'activité humaine reste en outre difficilement appréciable. Des investigations sont donc à mener sur cette problématique, dans l'objectif le cas échéant de diminuer ces flux par des actions correctives visant les activités humaines incriminées dans ce phénomène.
- **Les altérations hydromorphologiques et les pressions à l'origine de ces dégradations** : le manque de données concerne plus particulièrement les masses d'eau de type cours d'eau. Les cours d'eau ne font pas l'objet d'un suivi régulier destiné à suivre les paramètres morphologiques e (linéaire de cours d'eau aménagé, type d'aménagement réalisé, recensement exhaustifs des prises d'eau).

- **Pressions sur le vivant** : l'activité de pêche n'étant pas développée sur les cours d'eau de Guadeloupe (hors braconnage), les pressions sur le vivant concernent principalement les masses d'eau côtière, et notamment la pression de pêche. Une meilleure connaissance de l'importance de cette activité et de son impact sur le stock de poissons mais également sur les populations d'invertébrés benthiques apparaît indispensable.
- **Les données économiques** : l'intégration des aspects économiques dans le domaine de la gestion de l'eau est une approche nouvelle. Les données se rapportant à cette thématique sont ainsi, comme en métropole, globalement peu développées et peu structurées. Les lacunes concernent en particulier :

Les activités consommatrices d'eau :

- les volumes d'eau prélevés notamment pour répondre aux besoins de l'agriculture (irrigation des terres agricoles ou maraîchères) et de l'industrie ;
- l'exhaustivité des points de prélèvements d'eau.

La récupération des coûts :

- coûts d'exploitation et de renouvellement des installations,
- coûts des installations de traitement des eaux et de la lutte contre la pollution,
- coûts environnementaux (dommages liés à la pollution des eaux, perturbation et pertes des usages de l'eau,...).

5. Comparaison existant/exigences de suivi des masses d'eau à risque

Est présentée dans les tableaux ci-après la comparaison des réseaux existants et des exigences de surveillance de la DCE pour les masses d'eau désignées à risque ou à doute lors de l'état des lieux.

Cette comparaison est effectuée par type de masse d'eau et cible en particulier les paramètres à l'origine de l'écart à l'objectif. Elle permet ainsi de visualiser les efforts à mettre en œuvre en matière de suivi pour respecter les exigences de la DCE.

En ce qui concerne les masses d'eau de surface, il existe aujourd'hui un suivi hydrobiologique visant notamment les invertébrés benthiques et les diatomées. Des indicateurs biologiques destinées à caractériser la qualité biologique des cours d'eau de Guadeloupe sont en cours de validation. Près de la moitié des masses d'eau de type cours d'eau désignées à doute ou à risque de non atteinte du bon état écologique ne font aujourd'hui l'objet d'aucun suivi.

D'autre part, la caractérisation de l'état écologique actuel des masses d'eau cours d'eau a été notamment réalisée à partir de l'analyse de la qualité des peuplements sur la base d'inventaires effectués sur l'ensemble des masses d'eau délimitées au niveau de Basse-Terre. Ce compartiment biologique ne fait cependant pas l'objet de suivi régulier. Le réseau de mesures à mettre en place devra notamment intégrer le suivi de l'ichtyofaune pour répondre aux exigences de la DCE.

Près de 40 % des masses d'eau désignées à doute ou à risque chimique vis-à-vis des pesticides (9/23) ne font pas l'objet de suivi de ces molécules. L'effort pour le programme de suivi à mettre en place sera donc important.

Les 6 masses d'eau côtière désignées à doute ou à risque écologique en 2015 ne font l'objet d'aucun suivi des compartiments biologiques. La DCE exige le suivi des compartiments : phytoplancton, autre flore aquatique et invertébrés benthiques. La caractérisation des masses d'eau côtière a été réalisée à partir d'études récentes analysant l'état de santé des biocénoses marines (coraux, herbiers à phanérogames).

Une seule masse d'eau souterraine (Sud Basse-Terre) a été désignée en risque qualitatif, et ce vis-à-vis des pesticides. Cette évaluation a été basée notamment sur les résultats actuels de qualité des sources captées au-dessus de cette masse d'eau et qui ont été extrapolés à la masse d'eau.

La masse d'eau souterraine de Grande-Terre a été désignée en doute quant au risque quantitatif en 2015. Elle fait l'objet d'un suivi piézométrique dont la répartition n'a pas permis de trancher quant à l'évaluation du risque (problème de représentativité du réseau).

5.1. Masse d'eau de type cours d'eau

CODE	DESIGNATION	RNABE ECOLOGIQUE	RNABE CHIMIQUE	RNABE GLOBAL EN 2015	Paramètre biologique à l'origine de l'écart à l'objectif		Paramètre chimique à l'origine de l'écart à l'objectif	
					Suivi (Oui/Non)	Compartiments à suivre	Suivi (Oui/Non)	Paramètres en cause
RIV01	Bassin amont de la Grande Rivière à Goyaves	DOUTE	NR	DOUTE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	---	
RIV02	Rivière Bras David aval	DOUTE	RNABE	RNABE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides
RIV03	Rivière Bras de Sable aval	DOUTE	NR	DOUTE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	---	
RIV04	Rivière du Premier Bras aval	DOUTE	NR	DOUTE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	---	
RIV05	Grande Rivière à Goyaves aval 1	DOUTE	DOUTE	DOUTE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides
RIV06	Grande Rivière à Goyaves aval 2	RNABE	DOUTE	RNABE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides, matières organiques
RIV08	Rivière La Lézarde aval	DOUTE	NR	DOUTE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	---	
RIV10	Rivière Moustique Petit-Bourg aval	DOUTE	RNABE	RNABE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides
RIV11	Rivière La Rose amont	DOUTE	NR	DOUTE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	---	
RIV12	Rivière La Rose aval	DOUTE	DOUTE	DOUTE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Non	Pesticides
RIV13	Rivière Moreau	NR	DOUTE	DOUTE	---	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Non	Pesticides
RIV14	Petite Rivière à Goyaves	RNABE	RNABE	RNABE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Non	Pesticides
RIV15	Bassins amont des Rivières de Capesterre et Pérou	DOUTE	NR	DOUTE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	---	

RNABE : Risque de Non Atteinte du Bon Etat en 2015 ;

NR : Non R Risque de Non Atteinte du Bon Etat en 2015

CODE	DESIGNATION	RNABE ECOLOGIQUE	RNABE CHIMIQUE	RNABE GLOBAL EN 2015	Paramètre biologique à l'origine de l'écart à l'objectif		Paramètre chimique à l'origine de l'écart à l'objectif	
					Suivi (Oui/Non)	Compartiments biologiques à suivre	Suivi (Oui/Non)	Paramètres en cause à suivre
RIV16	Grande Rivière de Capesterre aval	RNABE	RNABE	RNABE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides
RIV17	Rivière du Pérou aval	RNABE	RNABE	RNABE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Non	Pesticides
RIV18	Rivière du Grand Carbet	NR	RNABE	RNABE	---		Oui	Pesticides
RIV19	Rivière Bananier	NR	RNABE	RNABE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Non	Pesticides
RIV21	Rivière du Petit Carbet aval	DOUTE	RNABE	RNABE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Non	Pesticides
RIV22	Rivière Grande Anse aval	DOUTE	RNABE	RNABE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides
RIV24	Rivière aux Herbes	RNABE	RNABE	RNABE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides
RIV25	Rivière des Pères	NR	RNABE	RNABE	---		Oui	Pesticides
RIV26	Rivière du Plessis	RNABE	DOUTE	RNABE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Non	Pesticides
RIV28	Grande Rivière de Vieux-Habitants aval	RNABE	NR	RNABE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	---	
RIV29	Rivière Beaugendre aval	DOUTE	RNABE	RNABE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides
RIV32	Rivière Grande Plaine aval	DOUTE	DOUTE	DOUTE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Non	Pesticides
RIV33	Rivière de Petite-Plaine aval	NR	DOUTE	DOUTE	---		Non	Pesticides

RNABE : Risque de Non Atteinte du Bon Etat en 2015 ;
NR : Non R Risque de Non Atteinte du Bon Etat en 2015

CODE	DESIGNATION	RNABE ECOLOGIQUE	RNABE CHIMIQUE	RNABE GLOBAL EN 2015	Paramètre biologique à l'origine de l'écart à l'objectif		Paramètre chimique à l'origine de l'écart à l'objectif	
					Suivi (Oui/Non)	Compartiments biologiques à suivre	Suivi (Oui/Non)	Paramètres en cause à suivre
RIV35	Rivière Nogent amont	DOUTE	NR	DOUTE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	---	
RIV36	Rivière Nogent aval	RNABE	DOUTE	RNABE	Non	Invertébrés benthiques diatomées, poissons	Oui	Pesticides
RIV40	Rivière Moustique Sainte Rose aval	DOUTE	NR	DOUTE	Oui	Invertébrés benthiques diatomées	---	

RNABE : Risque de Non Atteinte du Bon Etat en 2015 ;

NR : Non R Risque de Non Atteinte du Bon Etat en 2015

5.2. Masse d'eau côtière

CODE	DESIGNATION	RNABE ECOLOGIQUE	RNABE CHIMIQUE	RNABE GLOBAL EN 2015	Paramètres biologiques à l'origine de l'écart à l'objectif		Paramètre chimique à l'origine de l'écart à l'objectif	
					Suivi (Oui/Non)	Compartiments biologiques à suivre	Suivi (Oui/Non)	Paramètres à suivre
GUA01	Côte Ouest Basse Terre	DOUTE	DOUTE	DOUTE	Non	Phytoplancton, autre flore aquatique, invertébrés benthiques	Non	Pesticides
GUA02	Pointe du Vieux Fort-Sainte Marie	DOUTE	RNABE	RNABE	Non	Phytoplancton, autre flore aquatique, invertébrés benthiques	Non	Pesticides
GUA03	Petit Cul de Sac	RNABE	RNABE	RNABE	Non	Phytoplancton, autre flore aquatique, invertébrés benthiques	Oui	Pesticides
GUA04	Pointe Canot-Pointe des Châteaux	DOUTE	NR	DOUTE	Non	Phytoplancton, autre flore aquatique, invertébrés benthiques	Non	
GUA07A	Grand Cul de Sac – Partie Sud	RNABE	RNABE	RNABE	Non	Phytoplancton, autre flore aquatique, invertébrés benthiques	Oui	Pesticides
GUA07B	Grand Cul de Sac – Partie Nord	DOUTE	DOUTE	DOUTE	Non	Phytoplancton, autre flore aquatique, invertébrés benthiques	Oui	Pesticides
GUA10	Saint Martin (Partie française)	DOUTE	NR	DOUTE	Non	Phytoplancton, autre flore aquatique, invertébrés benthiques	Non	

5.3. Masse d'eau souterraine

CODE	DESIGNATION	RNABE QUANTITATIF	RNABE CHIMIQUE	RNABE GLOBAL EN 2015	Suivi des aspects quantitatifs (Oui/non)	Paramètre chimique à l'origine de l'écart à l'objectif	
						Suivi (Oui/Non)	Paramètres en cause
9101	Grande-Terre	DOUTE	NR	DOUTE	Oui	---	
9103-a	Sud Basse-Terre	NR	RNABE	RNABE	---	Oui	Pesticides